FORUMS POUR LES CONSOMMATEURS

JE PRENDS DES GRAINE DE CHANVRE, MERCI DE M'ECLAIRER

Par Profil supprimé Posté le 24/02/2016 à 22h18

Bonsoir

Je consomme des grainnes de chanvre regulierement (tous les jours ou tous les 2 jours)
je suis entrain de me preparer pour immigrer au eats unis et on m'a demandé un dépistage de drogue.
Sachant que le chanvre contient une faible quantité de THC, est ce que le THC apparaitera dans mon depistage.
Merci pour vos reponses

1 RÉPONSE

Moderateur - 26/02/2016 à 10h51

Bonjour,

A partir du moment où ce que vous consommez contient du THC alors effectivement cela peut se retrouver dans vos urines, votre sang, votre salive, vos cheveux. Votre rythme de consommation suggère en outre que vous puissiez avoir stocké du THC dans vos tissus adipeux. Cela signifie qu'il continuera d'exister, après votre arrêt, un relargage progressif du THC et d'autres métabolites dans votre organisme pendant une période pouvant aller jusqu'à 2 mois. Cependant nous ignorons si les graines que vous mangez sont fortement dosées en THC ou non. Il est possible que si le taux de THC de ces graines est bas alors la période de détection en soit un peu réduite.

Plusieurs États américains ont légalisé l'usage de cannabis. Même si cela reste interdit au niveau fédéral, est-il clairement établi que la détection de cannabis dans votre organisme serait rédhibitoire et vous empêcherait d'émigrer ?

Cordialement,

le modérateur.